Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

Réunion de lancement
Projets de mobilité internationale soutenus par les fonds de politique extérieure de l'UE

AC171- Appel 2022 3/02/2023

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits www.erasmusplus-fr.be





Notre équipe AC1



Gestionnaire AC1 Référente Inclusion Mélanie DELBASCOURT

Assistante AC1

Alison MOENS

Gestionnaire AC1 Référente Digitalisation Victoria MUNOZ

Gestionnaire AC1 Référente AC171

Clara NEAGOE

Assistant AC1

Sébastien NEIRYNCK

Dimension.internationale@aef-europe.be

Notre équipe IT



Coordinateur IT

Coordinateur IT

Adrien LEMOINE

Frédéric RAES

equipelT@aef-europe.be

Supports pour la mise en œuvre du projet



- Présentation générale (équipe Promotion): Projets de mobilité internationale soutenus par les fonds de politique extérieure de l'UE AC171
- Publiés sur le site internet de l'Agence sous la rubrique Gérer mon projet :
- ✓ ICM Handbook 2022
- ✓ Note Inclusion AC171 2022 (FR+anglais)
- ✓ Guide du Programme Erasmus+ 2022
- Outils:
- ✓ Module Bénéficiaire (BM): accès via le portail ESCP
- ✓ Plateforme de demande de modification en ligne : http://www.sg.cfwb.be/FDM

Remarque préliminaire: dans le cadre de cette présentation, le terme « Pays partenaire » réfère aux Pays tiers non associés au Programme





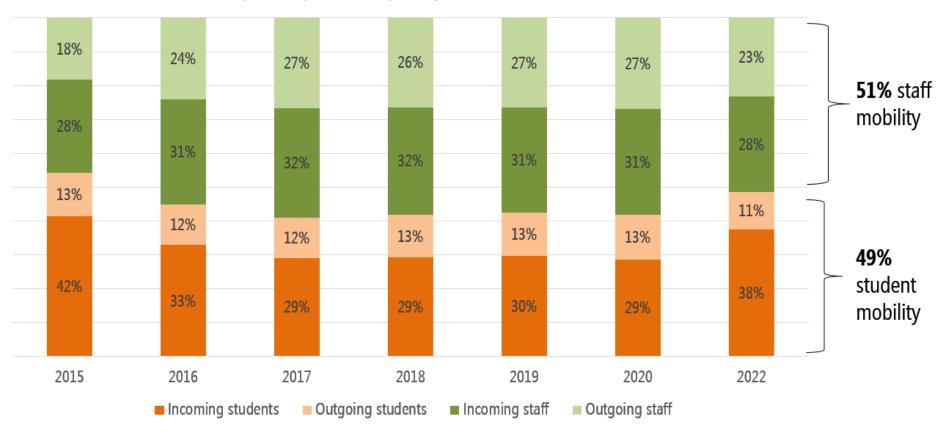
Table des matières

- Mise en perspective: résultats étude CE
- Résultats Appels 2022
- Préparer et mettre en œuvre la mobilité
- ✓ Contractualisation
- ✓ Soutien financier
- ✓ Suivi du projet
- ✓ Contrôles et rapports
- Priorité Inclusion (+ discussion)

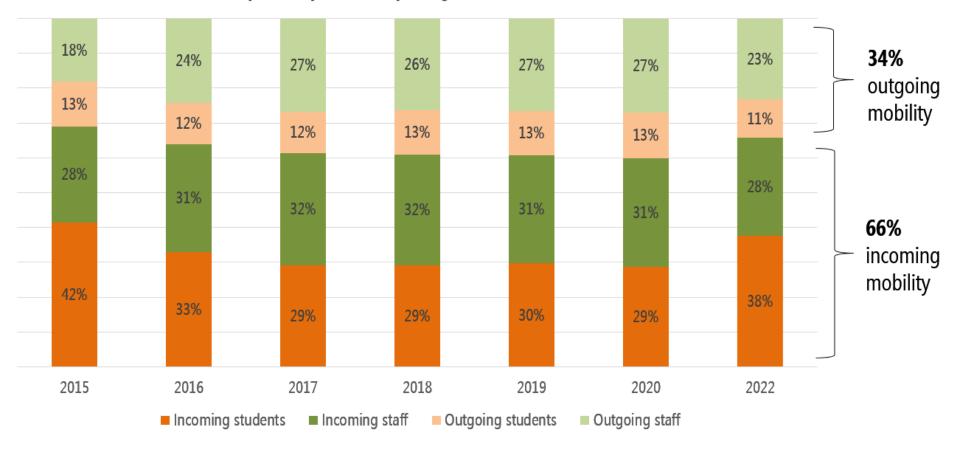


ICM ces dernières années

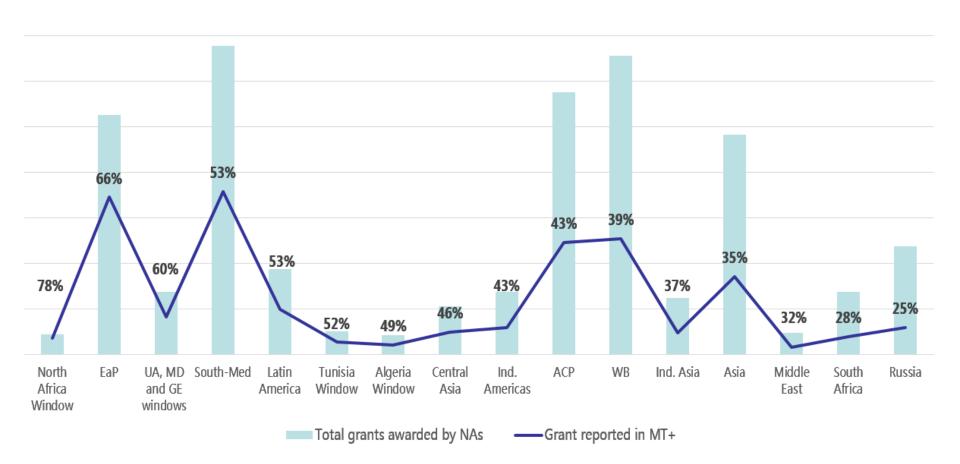
Participant profile per year 2015-2022 (I)



Participant profile per year 2015-2022 (I)

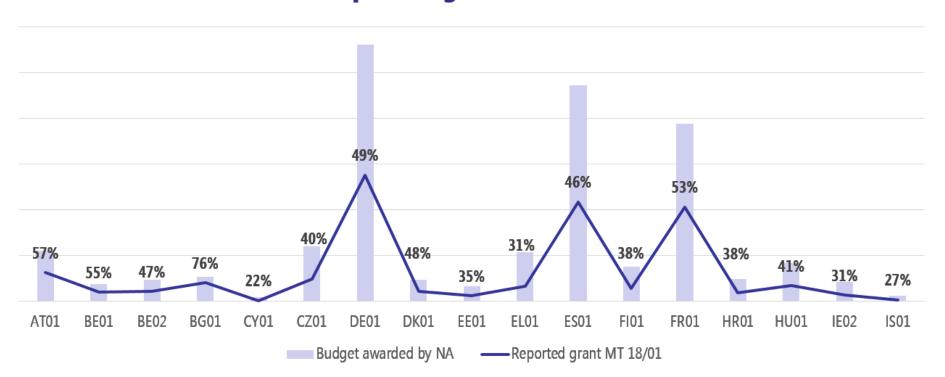


Realisation rate by region, call 2020

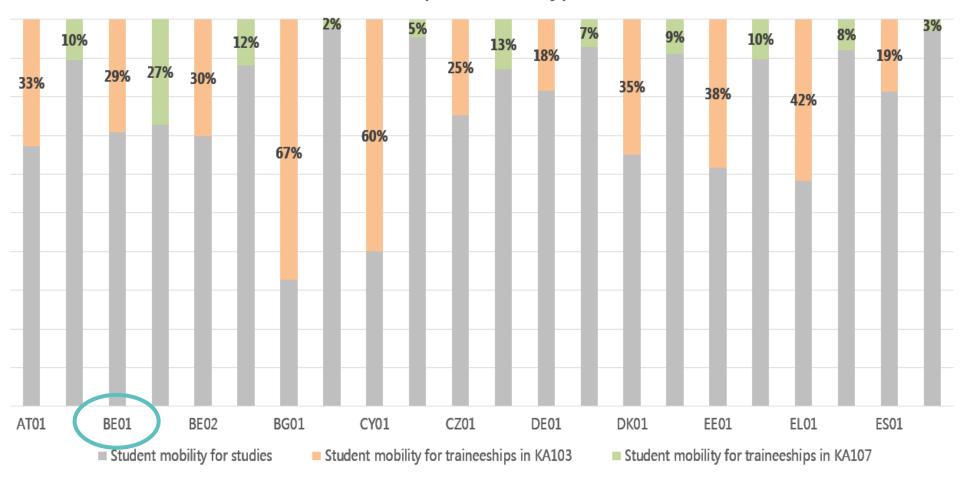


Realisation rate call 2020 (I)

Total grants awarded by NA vs
reported grant in MT+ (18/01)



Student mobilities per NA and type 2018-2020 (I)



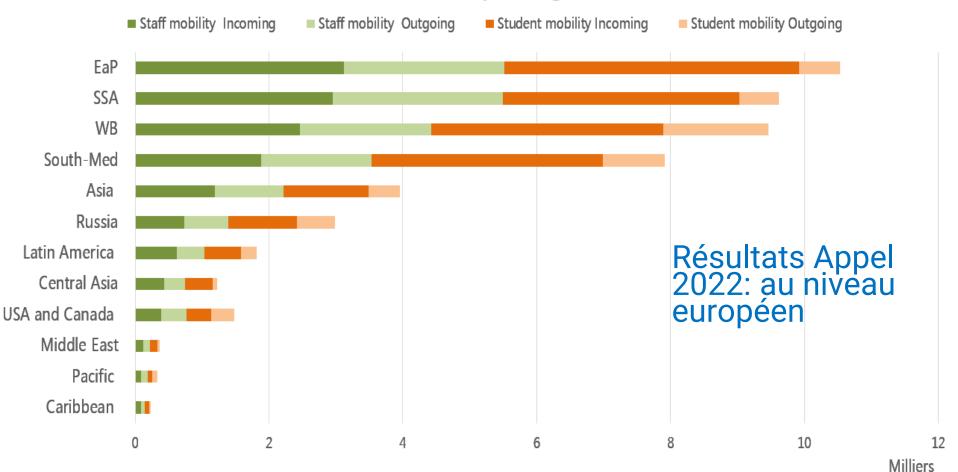
Constat: stages en AC171

- Pourcentage de stages très similaires pour AC131 et AC171 en FWB
- % de hautes écoles important ? Gestion intégrée des divers fonds (nationaux et européens) ? Effet post-covid et mobilités jeunes diplômés ?

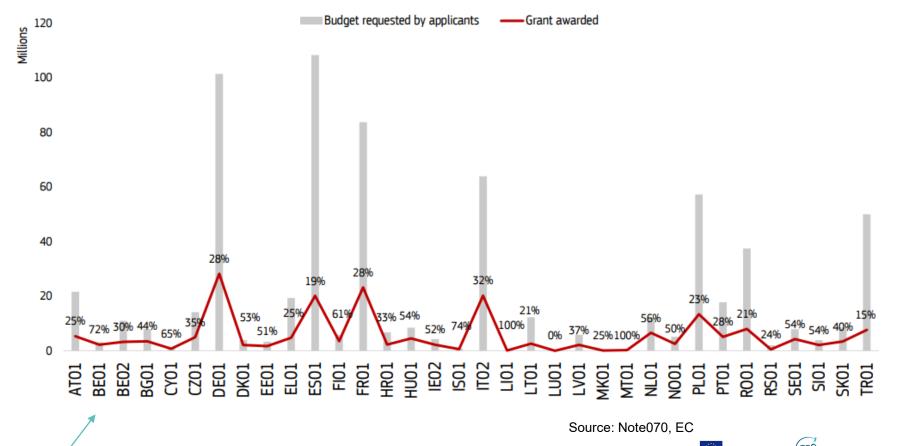


Résultats Appel 2022

Awarded mobilities per region call 2022



Budget requested vs awarded per National Agency in call 2022



Résultats Appel 2022 - FWB

- 14 candidatures reçues (5 UN, 7 HE, 2 ESA) (2020: 16)
- 12 candidatures avec financement partiel ou total (2020:11)

Durée du projet (en			Nombre de
mois)	Nom de l'organisme	Budget alloué	mobilités accordées
36	UNIVERSITE SAINT-LOUIS-BRUXELLES ASBL	296.120,00 €	80
36	UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES	366.824,00 €	102
36	HAUTE ECOLE GALILEE	136.920,00 €	30
36	ICHEC - ECAM - ISFSC	28.650,00 €	5
36	Ecole Supérieure des Arts Saint-Luc Bruxelles	88.000,00 €	24
36	UNIVERSITE DE LIEGE	617.792,00 €	102
36	UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN	413.420,00€	81
36	Haute Ecole Louvain en Hainaut - HELHA	62.300,00 €	24
24	Haute Ecole Provinciale de Hainaut - Condorcet	16.400,00€	8
36	UNIVERSITE DE NAMUR ASBL	148.480,00 €	36
	Haute Ecole de la Communauté française Albert		
36	Jacquard	41.686,00 €	8
24	Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg	10.790,00 €	5
		2.227.382,00 €	505



Résultats Appel 2022 - FWB

12 enveloppes budgétaires par région Budget disponible: 2.442.932,24 € Budget total alloué: 2.227.382,00€

Pas de demandes pour les régions 7 et 8!

Région	Budget disponible BE01 2022	Budget disponible après transferts *	Budget demandé 2022	Budget awarded	% attribution
Region 1 : Western Balkans	218.212,08 €	218.212,08 €	150.892,00 €	99.721,00 €	46%
Region 2: Neighbourhood East	298.376,00 €	282.936,00 €	234.823,00 €	234.823,00 €	83%
Region 3 : South-Mediterranean countries	530.597,77 €	530.597,77 €	885.613,00 €	529.976,00 €	100%
Region 4 : Russian Federation	146.139,33 €	146.139,33 €	194.270,00 €	145.360,00 €	99%
Region 5 : Asia	222.801,08 €	222.801,08 €	271.540,00 €	222.690,00 €	100%
Region 6 : Central Asia	80.090,54 €	88.099,54 €	132.850,00 €	87.830,00 €	100%
Region 9 : Sub Saharan Africa	761.420,08 €	753.948,08 €	740.622,00 €	707.882,00 €	94%
Region 10 : Latin America	74.315,43 €	81.746,43 €	296.688,00 €	81.654,00 €	100%
Region 11 : Caribbean	36.253,48 €	36.253,48 €	42.740,00 €	35.470,00 €	98%
Region 12 : USA and Canada	74.726,45 €	82.198,45 €	150.026,00 €	81.976,00 €	100%
TOTAL	2.442.932,24€	2.442.932,24 €	2.949.172,00€	2.227.382,00€	91%

Résultats Appel 2022 – FWB : en termes de mobilités

Région	Budget disponible BE01 2022	Budget demandé 2022	Budget awarded	Nombre de mobilités demandées	Nombre de mobilités accordées
Region 1 : Western Balkans	218.212,08 €	150.892,00 €	99.721,00 €	30	17
Region 2: Neighbourhood East	298.376,00 €	234.823,00 €	234.823,00 €	55	55
Region 3 : South-Mediterranean countries	530.597,77 €	885.613,00 €	529.976,00 €	254	147
Region 4 : Russian Federation	146.139,33 €	194.270,00 €	145.360,00 €	48	34
Region 5 : Asia	222.801,08 €	271.540,00 €	222.690,00 €	41	37
Region 6 : Central Asia	80.090,54 €	132.850,00 €	87.830,00 €	31	20
Region 9 : Sub Saharan Africa	761.420,08 €	740.622,00 €	707.882,00 €	165	158
Region 10 : Latin America	74.315,43 €	296.688,00 €	81.654,00 €	54	13
Region 11 : Caribbean	36.253,48 €	42.740,00 €	35.470,00 €	7	6
Region 12 : USA and Canada	74.726,45 €	150.026,00 €	81.976,00 €	32	18
TOTAL	2.442.932,24€	2.949.172,00€	2.227.382,00€	717	505

Résultats Appel 2022 - FWB

TOP 7 demandés

- 1. Morocco
- 2. Vietnam
- 3. Russia
- 4. Lebanon
- 5. Canada
- 6. Moldova
- 7. Albania

TOP 7 attribués

- 1. Vietnam
- 2. Morocco
- 3. Russia
- 4. Moldova
- 5. Lebanon
- 6. Albania
- 7. Canada





Préparer et mettre en œuvre la mobilité

Contractualisation: la convention de subvention AN-BEN

Courrier d'engagement

- Annexe 1 : commentaires des experts
- Annexe 2: tableau des flux des mobilités

Convention de subvention

- Les conditions particulières
- L'ensemble **des annexes** régissant la subvention allouée:
 - Conditions générales (Annexe I)
 - Descriptions du projet & budget prévisionnel (Annexe II)
 - Règles financières et contractuelles (Annexe III)
 - Taux applicables (FR/ENG) (Annexe IV)

Toutes les conventions de subvention débutent le 1er août 2022 pour une durée contractuelle de 24 ou 36 mois.





Contractualisation: la convention de subvention AN-BEN

Annexe II: Descriptions du projet & budget prévisionnel

- Activités
- Budget par région et par pays
- Liste des établissements partenaires
- Liste des pays non financés

Modifications du projet possibles avec ou sans avenant

Les pays ayant passé le seuil qualitatif mais rejetés faute de budget ou non respect de l'équilibre géographique sont mis sur **une liste de réserve** et des mobilités pourraient être organisées pendant le projet SI:

- 1) Un bénéficiaire se retire et n'utilise pas les fonds alloués d'une même enveloppe budgétaire que le pays sur la liste de réserve (jusqu'au 31/12/2022)
- 2) Suite à processus de réallocation de fonds
- 3) Suite à un transfert budgétaire interne au sein d'une même région, avec justificatif et accord de l'Agence
- 4) A travers l'option « bourse zéro »





Contractualisation: la convention de subvention AN-BEN

Changements apportés au projet:

- Avec avenant
- Sans avenant
- Non autorisé

→ Listés article I.15 de la Convention de subvention + aux pages 35-36 du *ICM Handbook 2022*



Transfert budgétaire entre pays d'une même région:

- pour les cas *justifiés* (restrictions de voyage, coopération problématique avec un partenaire, ...)
- dans le respect des montants maximaux accordés par région
- moyennant accord de l'Agence: le bénéficiaire doit présenter les difficultés rencontrées dans le pays concerné et prouver que des efforts ont été menés pour identifier un nouvel établissement dans ce même pays



Contractualisation: l'accord interinstitutionnel

- Modèle mis à disposition par la Commission européenne : respect des minima requis MAIS possibilité de l'ajuster au partenariat (détailler le processus de sélection des participants, reconnaissance des crédits, partage de l'OS)
- Modèle 2021-2027 commun AC131 et AC171 pour la dimension internationale
- Engagement à respecter les principes qualité de la Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur
- A signer avant toute activité de mobilité avec les EES partenaires
- Consultés par l'Agence lors des visites de suivi et vérifiés lors des contrôles sur place
- Partenaires non académiques: les rôles et obligations de toutes les parties sont reprises dans la Convention de stage ou la Convention de mobilité





Etudiant - Contrat de bourse

- Annexe I Convention d'études/de stage (+ lignes directrices)
- Annexe II Conditions générales
- Annexe III Charte de l'étudiant Erasmus+

Personnel – Contrat de bourse

- Annexe I Convention Mission d'enseignement/de formation
- Annexe II Conditions générales
- Annexe III Attestation de présence



Etudiant - Contrat de bourse

- Annexe I Convention d'études/de stage (+ lignes directrices)
- Annexe II Conditions générales
- Annexe III Charte de l'étudiant Erasmus+



Focus: convention d'études/de stage

- Modèle recommandé mais format adaptable et ajout champs supp. moyennant respect des exigences minimales
- Mobilité d'études: types de mobilité: semestre(s) (2 à 12 mois), mobilité de courte durée hybride (5 à 30 jours), mobilité doctorale de courte durée (5 à 30 jours)
- <u>Mobilité stage</u>: stagiaire issu d'un Pays tiers non associé au Programme: convention <u>quadripartite</u>
- → Respecter les Consignes des Lignes directrices aux conventions d'études/de stage





Personnel - Contrat de bourse

- Annexe I Convention Mission d'enseignement/de formation
- Annexe II Conditions générales
- Annexe III Attestation de présence



Focus: conventions mission d'enseignement/formation

- Approbation du programme avant le départ en mobilité par les organismes d'envoi et d'accueil
- Convention mission d'enseignement: durée 5 à 60 jours, min. 8 heures par semaine (4 heures si combiné avec formation), experts invités: pas de min. d'heures, convention quadripartite
- Convention mission de formation: durée 5 à 60 jours, convention quadripartite en cas de mobilité IN dans une entreprise
- → Précisions & infographies dans le *Handbook ICM 2022*, point I.4.2.





- Contributions pour les frais de séjour:
- √ 700-850€/mois pour les étudiants et 160-180€/personnel
- ✓ Partie physique de la mobilité hybride de courte durée: 70€/jour → 14ème jours, 50€/jour du 15ème au 30ème jour d'activité
- Contributions pour les frais de voyage: calcul sur base de la distance
- Soutien organisationnel: 500€/participant
- Inclusion: Top-up et soutien additionnel sur base des couts réels pour les participants avec moins d'opportunités
- Green: Top-up Green travel



ANNEX IV: RATES APPLICABLE FOR UNIT CONTRIBUTIONS KEY ACTION 171 – LEARNING MOBILITY - HIGHER EDUCATION (HE)

1. Travel support - Contribution to the travel costs

All outgoing and incoming students and recent graduates in international mobility involving third countries not associated to the Programme, except Region 13 and 14:	Standard travel - Amount	Green travel - Amount
Between 10 and 99 KM:	23 EUR per participant	
Between 100 and 499 KM:	180 EUR per participant	210 EUR per participant
Between 500 and 1999 KM:	275 EUR per participant	320 EUR per participant
Between 2000 and 2999 KM:	360 EUR per participant	410 EUR per participant
Between 3000 and 3999 KM:	530 EUR per participant	610 EUR per participant
Between 4000 and 7999 KM:	820 EUR per participant	

Nota bene: Students and recent graduates who do not receive travel support can opt for green travel. In this case, they will receive a single contribution of 50 EUR as a top-up amount to the individual comment.

Staff mobili

Travel distances	Standard travel - Amount	Green travel - Amount
Between 10 and 99 KM:	23 EUR per participant	
Between 100 and 499 KM:	180 EUR per participant	210 EUR per participant
Between 500 and 1999 KM:	275 EUR per participant	320 EUR per participant
Between 2000 and 2999 KM:	360 EUR per participant	410 EUR per participant
Between 3000 and 3999 KM:	530 EUR per participant	610 EUR per participant
Between 4000 and 7999 KM:	820 EUR per participant	
8000 KM or more:	1500 EUR per participant	

Nota bene: the "travel distance" represents the distance between the place of origin and the venue, whereas the "amount" covers the contribution to the travel both to and from the venue.





Soutien à l'organisation de la mobilité (OS)

- 500€/participant pour couvrir les frais directement liés à la mise en œuvre des mobilités: sélection des participants, préparation linguistique, visa, assurances, frais bancaires,...
- La répartition de l'OS entre les partenaires doit refléter la charge de travail de chaque partenaire et être incluse dans l'All
- Possibilité de transférer de l'OS vers les autres postes budgétaires pour max. 50% des fonds OS alloués au projet

→ Liste non exhaustive des couts éligibles disponible dans le Guide du Programme Erasmus+ 2022, page 70.



Bonnes pratiques pour réduire les couts en amont du séjour:

- Assurer un préfinancement de la bourse de l'étudiant
- Prendre en charge l'organisation du voyage ou la caution d'un hébergement
- Fournir le soutien financier dès l'arrivée et, si nécessaire, par d'autres moyens que le transfert bancaire (carte de débit prépayée, et moyennant reçu, payement en cash)

Autres bonnes pratiques à partager?







Focus sur les mobilités en bourse zéro

Principe: les EES peuvent organiser des mobilités bourse zéro pour des participants qui reçoivent d'autres financements ou autofinancés.

Les mobilités bourse zéro sont autorisées sous certaines conditions afin de limiter leur nombre et favoriser l'inclusivité de l'action.

- Avant le départ en mobilité: il n'est pas possible de planifier une période couverte par la bourse Erasmus+ combinée à une période non financée (exemple: envoyer le participant pendant 12 mois et n'en payer que 6)
- En cours de mobilité: une période d'extension non financée du séjour est possible si le participant demande une prolongation du séjour (exemple: report de la période d'examen) et que l'EES n'a plus de fonds pour répondre à la demande

- Destination: une bourse zéro ne peut être organisée qu'avec des partenaires déjà repris dans la convention de subvention (pays financés ou non)
- Type de mobilité: les critères additionnels fixés par les Agences nationales et les restrictions pour la mobilité sortante 1^{er} et 2^{ème} cycle ne s'appliquent pas aux mobilités bourse zéro, car le participant ne reçoit pas de fonds Erasmus+
- Obligations: les bourses zéro sont des participants Erasmus+: ils doivent signer un LA et soumettre un rapport final du participant via EU Survey
- Frais d'organisation de la mobilité (OS): les mobilités en bourse zéro ne génèrent pas automatiquement un forfait OS, une demande doit être introduite et validée auprès de l'Agence (selon les budgets disponibles)



Utilisation de l'OS pour financer des bourses zéro?

- Les frais d'organisation de la mobilité peuvent être transférés pour financer des bourses zéro mais l'OS doit être prioritairement utilisé par les EES pour contribuer à l'organisation des mobilités allouées
- En cas de transfert de fonds OS pour créer une nouvelle mobilité, cette mobilité est enregistrée dans le BM et reçoit une bourse selon les taux AC171 en vigueur. <u>Attention</u>, cette mobilité n'est pas éligible pour un forfait OS



Autres soutiens pour les participants

Soutien linguistique

- Mettre à profit les opportunités du dispositif de Soutien linguistique en ligne (EU-Academy): test pré-départ facultatif mais fort recommandé
- Mobiliser l'OS pour des activités en complémentarité au soutien en ligne

Visa

- Informations générales dans le Handbook ICM 2022 pages 30-31 & sur le portail EU Immigration
- Aide à fournir par les EES
- Utilisation de l'OS pour couvrir les frais encourus mais les participants restent responsables de leur demande
- Contact SPF Affaires Etrangères pour les conseils sur les destinations <u>Jean-Francois.Bouillon@diplobel.fed.be</u>
- Contact SPF Intérieur pour la politique des étrangers <u>anne.bauwens@ibz.fgov.be</u>.







Sécurité des participants

Tout participant à une activité de mobilité doit être assuré contre les risques liés à la participation à ces activités.

Le BEN doit s'assurer que le participant bénéficie d'une couverture adéquate en matière d'assurances

- Soit en lui fournissant les assurances nécessaires
- Ou en ayant un accord avec l'organisme d'accueil afin que ce dernier couvre le participant
- Ou en apportant au participant l'information nécessaire pour qu'il contracte sa propre assurance

La couverture devra inclure:

- au minimum une assurance santé
- une assurance responsabilité civile
- une assurance accident du travail
 Obligatoires dans le cas de la mobilité stage, facultatives pour la mobilité d'études
- → Les dispositions relatives aux assurances sont reprises dans le contrat de bourse du participant.

En outre, les aspects suivants doivent être couverts:

- le cas échéant, l'assurance voyage (y compris les bagages perdus ou endommagés)
- le décès (y compris le rapatriement en cas de projets réalisés à l'étranger)





Beneficiary Module (BM)

- Outil de la Commission européenne pour l'enregistrement des mobilités et le suivi budgétaire de la convention de subvention
- Obligation contractuelle pour déclarer les activités et soumettre les rapports attendus
- Mise à jour par le BEN 1X/mois
- Possibilité d'accorder au partenaire l'accès au BM en mode lecture
- Mise en production le 22/02/2023







Plateforme de demande de modification en ligne

Les modifications suivantes doivent faire l'objet d'une demande validée par l'Agence à introduire via la plateforme en ligne (avec ou sans avenant)

Avec avenant:

- Changement de situation juridique, financière, technique et organisationnelle et notamment toute modification au niveau de la direction (représentant légal), de la dénomination ou de l'adresse
- Ajout de nouveaux partenaires
- Modification de la durée du projet (24 à 36 mois et inversement)
- Modification sens flux IN/OUT > 40%
- Demande de soutien additionnel pour l'inclusion des participants AMO
- Transfert Top-Up inclusion vers autres catégories

Sans avenant:

- Coordonnées de la personne de contact
- Demande de reconnaissance d'un cas individuel de force majeure





Extension/Interruption/Force majeure

Extension de la période de mobilité si:

- Accord entre toutes les parties, avec amendement du contrat de bourse
- Demande introduite un mois avant la fin de la période initiale
- Mise à jour des dates dans le TOR (date début/fin)
- Jours/mois additionnels financés ou non financés (bourse zéro/période virtuelle)
- → La période additionnelle suit directement la période en cours!



Extension/Interruption/Force majeure

Interruption du séjour:

- Possible mais doit rester exceptionnelle
- A encoder dans le BM en jours non financés
- Période des vacances considérée comme faisant partie de la période académique normale (exemple: vacances de printemps) ≠ interruption



Extension/Interruption/Force majeure

Résiliation du contrat: remboursement de la bourse par le participant (non respect de ses obligations, retour prématuré)

Exception dans le cadre de la force majeure:

- « Une situation exceptionnelle imprévisible ou un événement ne pouvant être contrôlé par le participant et ne découlant pas d'une erreur ou d'une négligence de sa part » (Annexe II du contrat de bourse du participant)
- Le participant a le droit de percevoir le montant de la bourse correspondant à la durée réelle de la période de mobilité. Tout montant excédentaire doit être remboursé
- Demande de reconnaissance validée par l'Agence
- Force majeure Covid: dispositions spécifiques





Mobilité avec l'Ukraine et la Russie

- Maintien des partenariats avec les EES partenaires russes : mobilité entrante et sortante vers la Russie autorisée par la Commission européenne
- ✓ Restriction au niveau de l'utilisation du budget OS : recommandation de ne pas fournir de budget OS aux organismes d'envoi/accueil pour des mobilités de et vers la Russie
- ✓ Screening des individus/organismes au niveau des établissements sur base de la liste fournie par la Commission européenne
- Transferts budgétaires pour soutenir la mobilité entrante d'Ukraine: autorisation de transférer le financement avec la Russie vers l'Ukraine (projets non financés en liste de réserve compris) sans avenant à n'importe quel moment durant l'implémentation du projet



Contrôles et rapports

Rapports

Rapport intermédiaire:

- Rapport uniquement financier (demande de second préfinancement et de fonds supplémentaires)
- Etat des lieux provisoire de la mise en œuvre du projet
- À soumettre via le BM pour le 26/05/2023

Rapport final:

- Etat des lieux définitif de la mise en œuvre du projet
- A soumettre via le BM dans les 60 jours après la fin du projet

Contrôles

- Rapport final: éligibilité des mobilités & évaluation qualitative externe
- Contrôle document
- Contrôle sur place pendant ou après l'action

sur base d'un échantillonnage CE ou d'une analyse de risques par l'Agence





Echéancier

Appel	Echéance
2020	Soumission du rapport final 60 jours après la fin du projet
2022	 Ouverture BM 22/02/2023 Rapport intermédiaire 26/05/2023 Rapport final 60 jours après la fin du projet
2023	Soumission des candidatures 23 février 2023



Priorité Inclusion

Objectifs Inclusion AC171 2021-2027



minimum 40 % aux étudiants AMO

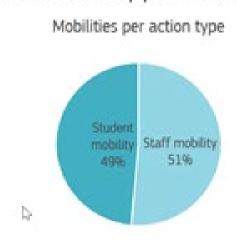
Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée

au minimum 65 % aux étudiants, dont 50 % devraient être AMO (=32.5%)

Inclusion AC171 2022: mobilités AMO prévues

Planned mobilities of students with fewer opportunities:

Region	% of FO among student mobilities
Caribbean	56,5%
Latin America	36,4%
EaP	36,1%
SSA	36,0%
Middle East	35,6%
USA and Canada	35,4%
South-Med	33,3%
Russia	31,8%
Pacific	30,7%
W8	28,1%
Asia	27,7%
Central Asia	27,6%
Total	32,9%



Région Caraïbes: + de 50% des étudiants AMO !

Source: NEO-ICP-ENFP Meeting 2022 event, 13/12/2022





Inclusion AC171 2021-2027: perspectives

- De nouvelles opportunités qui mettent l'accent sur l'inclusion:
 - ✓ Mobilités hybrides mobilité physique courte de 5 à 30 jours associée à un volet virtuel (possibilité de participer à des BIP)
 - ✓ Ouverture des stages pour les jeunes diplômés
 - ✓ Formats de mobilité encore plus flexibles pour les doctorants
- Renforcement du soutien financier:
 - ✓ Top-up 250€/mois étudiant, doctorant, jeune diplômé AMO
 - ✓ Soutien additionnel sur base des couts réels pour les participants AMO <u>éligibles</u> (étudiant, doctorant, jeune diplômé, <u>personnel</u>)





Définition des profils AMO 2022

Mobilité sortante

Définitions = AC131

Mobilité entrante

Définitions:

- ✓ Au minimum les critères AMO pertinents de la mobilité sortante pour l'AC131
- ✓ Adaptation des statuts belges « allocataires et revenus modestes » à la mobilité entrante:
- Etudiant/parents percevant au maximum le revenu minimum moyen du pays
- Etudiants dont les parents sont au chômage





Définition des profils AMO 2022

Procédure

- L'EES d'accueil envoie la définition des AMO entrants à l'EES d'envoi
- L'EES d'envoi sélectionne les participants AMO et communique, par email, le nom du participant sélectionné avec mention de la nature du profil (A à I)
 - → Une déclaration sur l'honneur (DOH) signée par l'EES d'envoi attestant que le participant sélectionné répond aux critères AMO est jointe
- Après vérification de la complétude des éléments du dossier (email+DOH), l'EES d'accueil marque accord

Références: *Note Inclusion 2022 AC131/171 et Fonds nationaux* + version en anglais





Soutien financier AMO 2022

Financement des montants additionnels (« Top-up 250€/mois »)

- Utiliser les fonds disponibles dans le projet pour la région concernée (Annexe II de la convention de subvention, pour chaque région, ligne "Top-up for participants with fewer opportunities")
- Fonds transférables d'un pays à un autre au sein de la même region tant qu'ils sont utilisés comme top-up AMO
- Si budget > demande: en cas de nombre insuffisant d'AMO, ces fonds peuvent être tranférés vers les postes "soutien individuel" et "voyage" du pays/région concerné(e) moyennant avenant
- Si budget < demande:</p>
- ✓ Possibilité de transferts à partir d'autres postes budgétaires
- ✓ Introduire une demande de fonds supplémentaires auprès de l'Agence lors du rapport intermédiaire (redistribution).





Soutien financier AMO 2022

Financement du soutien additionnel sur base des couts réels

- Prendre connaissance du formulaire de demande disponible sur la plateforme de demande de modification en ligne:
- TRAVAUX EN COURS
 - → Approche simplifiée : demande introduite uniquement par le BEN; pièces justificatives réduites; document en français et en anglais.
- Financement de la demande par l'Agence sur base des critères suivants:
- ✓ Dans les limites du budget (encore) disponible par région (allocation/après redistribution suite RI)
- ✓ « Premier arrivé, premier servi »



Soutien financier AMO



Financement du soutien additionnel sur base des couts réels à partir de 2023

- <u>Constat:</u> approche budgétaire par région: obstacle constant pour couvrir les couts exceptionnels dans les projets 2015-2022
- A partir de l'Appel 2023, en plus des 12 enveloppes régionales, mise à disposition de 2 enveloppes Inclusion:
- ✓ Une enveloppe IPA III Inclusion pour couvrir le soutien additionnel dans la Région 1
- ✓ Une enveloppe NDICI Inclusion pour couvrir le soutien additionnel dans la Région 2-12
- Montants exacts en cours d'évaluation, proportionnel au budget global ICM de l'Agence nationale



Discussion autour de l'Inclusion

Exploration des 3 sujets suivants en sous-groupes (30 minutes)



Critères FWB

- Pertinence de la définition actuelle des profils
- Pertinence des pistes de réflexion suivantes :
- ✓ Etablir des profils sur une base régionale ou par pays
- ✓ Autoriser les BEN à définir d'autres profils en accord avec leurs partenaires (à entériner dans les AII)

Collaboration avec les partenaires : difficultés <u>et</u> solutions identifiées

Soutien de l'Agence (séminaire, enquête, documents)

Rapportage en plénière (20 minutes)





